



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2322-0001/17/2021-068PU (corr. DPC : R. Brune)
Réf. NOVA : 07/PFU/1835665 (corr. DU :)
Réf. CRMS : AA/FRT10003_693_PUN_Eglise_St_Denis
Annexe : 4-dossier

Bruxelles, 18/07/2022

Objet : FOREST - Chaussée de Bruxelles 26 à Forest - Demande de permis portant sur : Mettre en lumière l'église Saint-Denis à Forest suivant dossier descriptif des travaux
Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 28/06/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/07/2022.

Étendue de la protection

La demande est visée par deux arrêtés de protections :

- Celui de l'Eglise de Forest du 21/12/1936 classant l'église comme monument d'une part.
- Celui du 08/09/1994 classant comme monument l'ensemble des bâtiments de l'abbaye de Forest dans leur totalité et comme site les bâtiments de l'abbaye et leurs abords.

Historique de la demande

Le présent dossier a fait l'objet d'essais de mise en lumière en date du 18.03.2021, en présence de la DPC et la CRMS.

Analyse de la demande

Le projet porte sur la mise en lumière de l'église Saint-Denis et du monument aux morts.

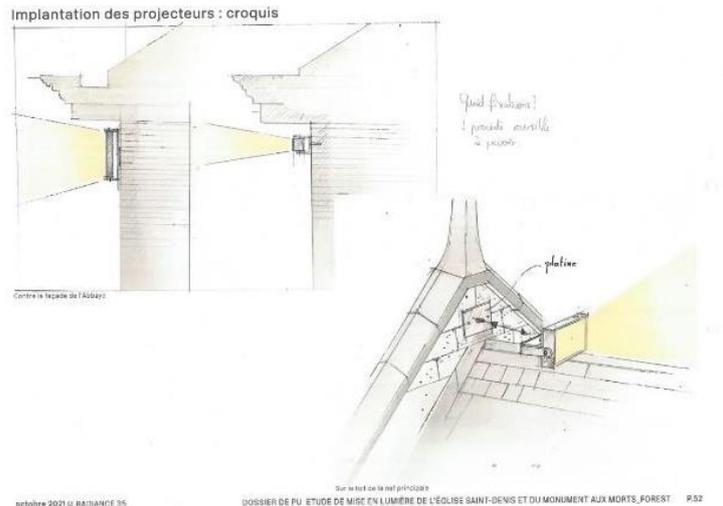
I. Mise en Lumière de l'église Saint Denis :

La mise en lumière de l'église repose sur 3 concepts principaux :

Mise en œuvre du concept : plan schématique et type de matériel



- 1 : une lumière douce type voile de lumière permettant de lisser la complexité des volumes et simplifier la lecture de l'église à la nuit tombée. Cette mise en œuvre est proposée via l'implantation de sept mats de 6m de hauts dans les abords.

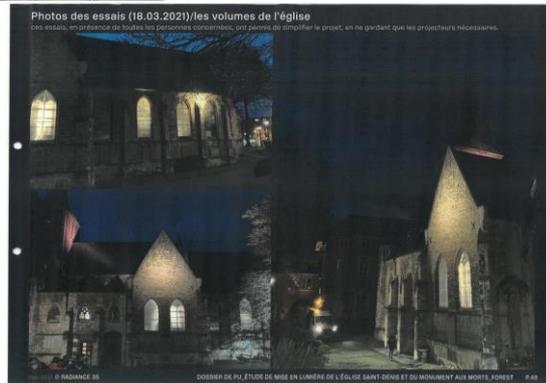


Quatre de ces sept mats seront implantés à l'emplacement ou à proximité des anciens dispositifs d'éclairage de l'église aujourd'hui vétustes ce qui permet de limiter les interventions au niveau du site.



Plan implantation appareils illumination actuelle

- 2 : une inversion des vides et des pleins en mettant en lumière certains vitraux depuis l'intérieur de l'édifice. Cette mise en œuvre est prévue dans une deuxième phase non décrite dans la demande. Les fermetures actuelles sont constituées d'éléments hétéroclites : vitraux, verres, panneaux de plexiglass de protection...



- 3 : la création d'un dialogue entre trois édifices environnants : l'hôtel communal de Forest, le monument aux morts et l'église Saint Denis. Le projet prévoit de faire ressortir la verticalité de la tour de l'église en faisant « flamboyer » ses briques par la mise en œuvre d'une teinte rouge à cet endroit.

II. Mise en Lumière du monument aux morts :

Le projet repose sur trois concepts principaux (avec mise en œuvre de 7 spots fixés mécaniquement sur le monument)

- 1 – déposer un léger voile de lumière
- 2 – apporter un fond ambré
- 3 – faire ressortir les statues



Avis

La CRMS rend un avis défavorable sur la demande dans la mesure où le projet n'est pas coordonné avec celui des aménagements publics du cœur de Forest (des propositions de changements des luminaires de la chaussée de Bruxelles sont à l'étude dans le cadre d'un projet de la STIB et du plan lumière de la commune de Forest), ni avec celui des aménagements paysagers et de l'éclairage du projet Aby et que le projet relatif à la restauration des vitraux de l'église est, lui aussi, toujours en cours de réflexion.

Le risque de dysharmonie voire de conflits d'éclairage mais aussi de surenchère de dispositifs (mâts et appareils, ...) n'est pas maîtrisé et il est difficile à ce stade de valider un projet présentant un trop grand nombre d'inconnues et de coordination entre différents projets, d'ampleur, directement connexes et intervenant au sein d'un même site classé. Il conviendrait d'introduire une seule demande de projet global de mise en lumière pour l'ensemble du site de l'abbaye.

Par ailleurs, bien que le concept d'éclairage soit généralement sobre, enveloppant et doux, la CRMS ne souscrit pas au choix de faire dialoguer les 3 monuments au travers d'une lumière rouge 'flamboyante' qui ne se justifie pas sur le plan patrimonial : les 3 bâtiments n'entretiennent pas un rapport qui justifie ce choix. Elle plaide de manière générale pour un éclairage enveloppant et doux qui perturbe le moins possible le jeu chromatique des différents matériaux, et rende compte de la 'vraie' couleur' des matériaux .

A toutes fins utiles : Liens vers avis CRMS espace publics cœur de Forest

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/676/FRT40018_676_PU_Espaces_publics_Coeur_de_Forest.pdf

Lien vers avis CRMS projet ABY :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/656bis/FRT20001_656bis_AbbayedeForest_10.pdf

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : rbrune@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; aautenne@urban.brussels